

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - N°XV/2025/066

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2025/97

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/97 tendant à modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant un programme de logement social réalisé par la Fondation Saint Jean de Dieu situé 56 rue Desnouettes à Paris 15^e.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/97

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/067

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2025/124

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/124 tendant à :

- **Approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI – 7 PLUS) à réaliser par la RIVP au 19 boulevard Lefebvre à Paris 15^e.**
- **Attribuer une subvention d'un montant de 5 181 658 € à la RIVP**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à conclure avec la RIVP la convention correspondante

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désigné rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur Philippe GOUJON, Ségolène FOUCHÉ, Evelyne BOSCHERON et Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT CONTRE**



CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/067

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED VOTANT **CONTRE**

DELIBERE

AVIS DÉFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/124

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/068

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU/2025/125

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2025/125 tendant à corriger un certain nombre d'erreurs matérielles et d'appréciation entachent le PLUB en :

- Actant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet de modification simplifiée du PLU dont pour le 15^e :
 - **La suppression d'un emplacement réservé pour espace vert au 9-11 rue d'Alleray (15^e)**
- Approuver les modalités de la mise à disposition du public

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désigné rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Louise-Agathe CHARPENTIER, Aminata NIAKATÉ, Évelyne BOSCHERON et Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Après que Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Daniel-Georges COURTOIS et les élus de la majorité municipale du 15^e, **aient proposé d'amender la délibération DU 125 concernant l'annexe n°1 de la délibération : « Projet de feuillets modificatifs des documents du PLU » comme suit :**

Modifications à effectuer sur 5 des 15 index concernant le 15^{ème} :

Index 5 : supprimer la modification proposée

Index 28 portant sur les 33-35 rue Blomet et les 1-3 rue Copreaux : l'immeuble R+6 du numéro 3 rue Copreaux n'étant pas un Bâtiment Protégé (Planche 09 au 1/2000e), supprimer le 3 rue Copreaux dans l'Annexe X/page 299.

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/068

Index 37 portant sur le 35 rue Violet : l'EPP identifié étant situé au 26 rue Fondary (p 335-336/Annexe X) et non au 35 rue Violet, supprimer sur la page 396/Annexe X la notice portant sur le 35 rue Violet

Index 43 portant sur le 1 rue Tessier : il s'agit du Square Necker. En complément de la protection EPP apposée sur le Kiosque à Musique (Planche E10) rajouter un pictogramme sur le Pavillon de Gardien conformément à la notice p 386-387/Annexe X

Index 44 portant sur le 260 rue de Vaugirard : il s'agit du square Adolphe-et-Jean Chérioux. En complément de la protection EPP figurant sur le Kiosque à Musique (Planche D10) rajouter un pictogramme sur le Pavillon de Gardien conformément à la notice de l'Annexe X /page 392-393 Sur la planche D10 : supprimer la dénomination « square de la Place Adolphe Chérioux » et la remplacer par « square Adolphe-et-Jean Chérioux »

L'annexe n°1 de la délibération devra par ailleurs être complétée par les modifications et ajouts suivants :

- **57/71 rue de l'Eglise :** en complément de la protection EPP figurant sur le Kiosque à Musique du Square Violet (Planche D09) rajouter un pictogramme EPP sur le Pavillon de Gardien conformément à la notice de l'Annexe X p 329-330

Dans l'Annexe X/page 329 :

- . remplacer la mention BP par EPP conformément à la Planche D09,
- . corriger les éléments de légende suivants : « guérite de gardien octogonale coiffée d'un bulbe en feuille de zinc en écaille » dans la mesure où il s'agit d'une guérite carrée avec une toiture à double pente.

- **Pour les Bâtiments Protégés des 296 et 298/300 rue Lecourbe (Planche C10) :** supprimer la notice erronée (p 348/Annexe X) qui concerne le 112 rue Saint-Charles et la remplacer par la notice appropriée.

Pour le 26/36 place de Brazaville/square Bela Bartok (Planche C8)

- . Supprimer la mention Mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
- . Conformément à la notice page 303/Annexe X :
 - Positionner un pictogramme EPP sur la « Fontaine aux cristaux » réalisée par Jean-Yves Le Chevallier
 - Positionner un pictogramme EPP sur le bâtiment octogonal.

- **Sur la Planche C8 au 5/7 rue Nélaton** dessiner et mentionner le jardin « Mémorial des Enfants du Vel d'Hiv » qui n'apparaît pas

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/068

Après que cet amendement ait été adopté à la majorité:

MAJORITÉ DU 15e (4) VOTANT POUR

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6) NE PRENANT PAS PAR AU VOTE

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1) VOTANT CONTRE

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3) VOTANT POUR

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (4)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **NE PRENANT PAS PAR AU VOTE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **VOTANT CONTRE**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2025/125 ainsi amendé.

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/069

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU/2025/148

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2025/148 tendant à demander au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, de prescrire la création d'un site patrimonial remarquable correspondant au bien « Paris, Rives de la Seine », inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désigné rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Jacques-Henri SEMELLE et Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **S'ABSTENANT**



Millésime N° de page
2 5 145

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/069

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED VOTANT **VOTANT POUR**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2025/148

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/070

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2025/66

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2025/66 tendant à :

- Approuver la convention d'occupation du domaine public, entre la Ville de Paris et Haropa Port dans le cadre des travaux et de l'exploitation des trois sites de Baignades en Seine dont :
 - **La baignade du Bras Grenelle (15^e)**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention correspondante

Madame Ozlem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames, Messieurs, Anouch TORANIAN, Franck LEFEVRE, Florian SITBON, Aminata NIAKATÉ et Ozlem ORAKCI.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2025/66

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/071

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu rattaché à la 2025 DJS 66 relatif à l'information continue sur la qualité de l'eau en amont de l'ouverture des baignades dans la Seine

Après avoir entendu la présentation d'un Vœu à la Maire de Paris présenté par Madame Catherine IBLED, rattaché à la délibération 2025 DJS 66 déposé par Catherine Ibled et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'information continue sur la qualité de l'eau en amont de l'ouverture des baignades dans la Seine.

Considérant que l'ouverture officielle de la baignade dans la Seine, du 5 juillet au 31 août sur trois premiers sites, dont le Bras de Grenelle dans le 15^{ème}, constitue une avancée historique pour la réappropriation du fleuve par les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que l'ouverture des sites de baignade dans la Seine a mobilisé un investissement total de 1,4 milliard d'euros par l'État pour améliorer la qualité de l'eau du fleuve ;

Considérant que cette ouverture a nécessité plus de 14 millions d'euros d'investissements publics pour aménager les infrastructures nécessaires, et engage donc la responsabilité pleine et entière de la Ville en matière de sécurité sanitaire et d'information du public ;

Considérant que la Mission d'Information et d'Évaluation sur la Seine, adoptée en mai 2021, avait explicitement recommandé (proposition n°27) la mise en place d'un affichage en temps réel des données de qualité de l'eau, sur site et en ligne, inspiré des dispositifs relatifs à la qualité de l'air ;

Considérant que de nombreux déchets sont exhumés de la Seine et des berges par des bénévoles, à l'instar de Velib, trottinettes électriques etc. ;

Considérant que les analyses effectuées jusqu'en 2024 ont montré une grande variabilité de la qualité de l'eau de la Seine, toujours soumis à diverses pollutions (PFAS, microplastiques etc.), notamment en lien avec la météo, les crues ou les rejets d'eaux usées, et que les risques microbiologiques ne peuvent être écartés à l'approche de l'été ;

Considérant que les mesures quotidiennes ont été suspendues depuis septembre 2024, sans reprise à ce jour, et que cette absence de données nuit à l'évaluation objective de la situation sanitaire à quelques semaines de l'ouverture au public ;

Considérant qu'en février 2025, le Conseil de Paris a conféré symboliquement la citoyenneté d'honneur à la Seine, affirmant son rôle central dans l'identité écologique et urbaine de Paris, et qu'il est désormais nécessaire de donner à cet engagement une traduction opérationnelle concrète ;

Considérant que la Seine est également un écosystème vivant, abritant une biodiversité aquatique riche, et qu'un retour massif de la baignade appelle à prévenir les pollutions diffuses, notamment celles liées à l'usage de crèmes solaires, cosmétiques ou microplastiques, susceptibles de nuire à la faune et à la flore du fleuve ;

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/071

Considérant enfin que la réouverture des baignades nécessite aussi une gestion renforcée de la propreté des berges, pour offrir des conditions d'accueil dignes, sécurisées et respectueuses de l'environnement en période de forte affluence estivale ;

Catherine Ibled et les élus du groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu que la Mairie du 15^{ème} arrondissement demande à la Ville de Paris de :

- Relancer immédiatement les analyses quotidiennes de la qualité de l'eau de la Seine sur l'ensemble des trois sites de baignade, et publie un calendrier transparent de suivi sanitaire jusqu'à la fin de la saison estivale.
- Mettre en place des mesures nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau de Seine, en luttant contre les polluants potentiels et en assurant un service de propreté des berges et de la Seine.
- Installer un affichage quotidien en temps réel, à l'entrée de chaque site de baignade et sur les supports numériques de la Ville, incluant un indice simplifié de qualité de l'eau basé sur les paramètres microbiologiques pertinents, conforme à la recommandation n°27 de la MIE Seine.
- Présenter au Conseil de Paris de juillet 2025, un rapport complet sur l'état de préparation des baignades, précisant l'état d'avancement des aménagements, les résultats des dernières analyses, ainsi que les dispositifs prévus pour informer, prévenir et sécuriser le public tout au long de l'été.

Après avoir entendu les interventions de

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségalène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT CONTRE**



Millésime

N° de page

2 5

149

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/071

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)
Aminata NIAKATÉ **S'ABSTENANT**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)
Catherine IBLED **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/072

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2025/74

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2025/74 tendant à :

- Approuver la convention d'aide financière permettant le versement à la Ville de Paris d'une subvention d'un montant de 2 426 995 € par la Métropole du Grand Paris (MGP) en vue de la réalisation de trois sites de Baignades en Seine (12^e, 15^e et Paris Centre)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention correspondante

Madame Ozlem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2025/74

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/073

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu rattaché à la délibération 2025 DJS 74 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jacques-Henri SEMELLE, Jean-Yves PINET, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à la sécurisation des futurs sites de baignade sur la Seine.

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, rattaché à la délibération DJS 74 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jacques-Henri SEMELLE, Jean-Yves PINET, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15e relatif à la sécurisation des futurs sites de baignade sur la Seine.

Considérant que la baignade dans la Seine constitue l'un des legs emblématiques des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, promue dès 2016 par un engagement conjoint du Président de la Métropole du Grand Paris, de la Maire de Paris et du Préfet de Région ;

Considérant que la Métropole du Grand Paris (MGP) a mis en place, à compter d'avril 2024, un dispositif inédit de soutien aux communes candidates à l'ouverture de sites de baignade pérennes, en accompagnant techniquement et financièrement les projets portés en héritage des JOP ;

Considérant que l'ouverture des sites de baignade dans la Seine a mobilisé un investissement total de 1,4 milliard d'euros par l'État pour améliorer la qualité de l'eau du fleuve, et de la Métropole du Grand Paris, qui accorde une subvention de 3 millions d'euros pour la création de ces sites, sur un total de 14 millions d'euros investis par la Ville de Paris ;

Considérant que ces aménagements contribuent à offrir à toutes et tous un accès gratuit à une baignade populaire au cœur de Paris ;

Considérant que la réussite de ce programme exige une exemplarité non seulement en matière de qualité de l'eau, mais aussi en matière de sécurité publique, alors que la réouverture de la Seine à la baignade exposera nécessairement les Parisiens et les touristes à de nouveaux risques d'accident et de noyade ;

Considérant que l'efficacité de la sécurisation des sites de baignade requiera une coordination active avec les services de la Préfecture de Police, compétents notamment pour les moyens nautiques, les secours spécialisés et la régulation de la navigation et de la police municipale, face à l'afflux probable de baigneurs ;

Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jacques-Henri SEMELLE, Jean-Yves PINET, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15e émettent le vœu que la Ville de Paris et la Préfecture de Police:

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/073

- Préviennent dès à présent les risques liés à l'ouverture au public des trois sites de baignade par la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité renforcé, incluant la présence humaine, la surveillance aquatique, la signalisation et les interventions d'urgence.
- Formalisent un protocole de coopération pour assurer une présence coordonnée, visible et continue sur les berges et aux abords des zones de baignade, en période estivale, avec des moyens terrestres et nautiques adaptés.
- Communiquent en amont auprès du public sur les règles d'usage, les zones autorisées, les niveaux de risque et les dispositifs de secours disponibles, afin de garantir une pratique de la baignade sûre, encadrée et accessible à tous.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségalène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT CONTRE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **S'ABSTENANT**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/074

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DPE/2025/10

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DPE/2025/10 tendant à :

- **Autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention d'un montant total de 570 000 € à 20 structures œuvrant pour le réemploi dont :**

- **25 000 € à la Fondation de l'Armée du Salut (15^e)**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention pluriannuelle correspondante

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DPE/2025/10

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/035

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD/2025/39

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/39 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à signer avec IDFM et la RATP, une convention visant à améliorer la circulation des bus par la mise en place d'une priorité au bus pilotée par une application mobile et le système central de régulation des carrefours à feux.

Monsieur Pierre-André KOCH, Conseiller d'arrondissement, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/39

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/076

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD/2025/51

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/51 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 260 000 € et une subvention d'investissement d'un montant total de 46 200 € à 23 associations, pour promouvoir la culture et la pratique du vélo dont :

- **8000 € en fonctionnement et 8 000 € en investissement à l'association Cyclocube (5^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements)**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Madame Isabelle LESENS, Conseillère d'arrondissement, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/51

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/077

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu rattaché à la délibération 2025 DVD 51 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Franck LEFEVRE, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Yves PINET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Philippe PIERRE, Isabelle LESENS et les élus de la majorité municipale du 15e à la Maire de Paris relatif aux dispositifs de stationnement des vélos dans le XVème arrondissement et plus largement sur la politique du vélo.

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Monsieur Franck LEFEVRE, rattaché à la délibération DVD 51 déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Franck LEFEVRE, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Yves PINET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Philippe PIERRE, Isabelle LESENS et les élus de la majorité municipale du 15e à la Maire de Paris relatif aux dispositifs de stationnement des vélos dans le XVème arrondissement et plus largement sur la politique du vélo.

Considérant que le 25 mars 2025 a été annoncé l'annulation du projet de garage à vélos sur le boulevard Garibaldi, élaboré ensemble à l'initiative de la Direction de la voirie,

Considérant que le garage à vélos de la rue du Départ est toujours dans l'état déplorable de dégradation que nous lui connaissons au moins depuis notre alerte du 16 juin 2022, et que son portail n'est toujours desservi que par une rue en un seul sens, rendant inévitable dans bien des cas de rouler sur un trottoir,

Considérant que le contrat de location, gestion et entretien des 4 boîtes à vélos du 15eme arrondissement a pris fin en novembre 2024, ce dont ni les locataires, ni la mairie n'ont été informés, y compris à l'occasion de débats sur le stationnement des vélos avec l'adjoint aux Transports lors d'un récent conseil de Paris,

Considérant que le jalonnement des grands itinéraires prévus dans le cadre du plan régional de véloroutes à haut niveau de service n'a pas commencé, tout comme celui des 4 véloroutes nationales dont Paris est le point de départ ou une étape,

Considérant enfin que lors du conseil de Paris de novembre 2024, l'Adjoint à la maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie avait indiqué que les arceaux à vélos installés à Paris seraient désormais davantage espacés, répondant à un constat unanime de leur inconfort,

Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Franck LEFEVRE, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Yves PINET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Philippe PIERRE, Isabelle LESENS et les élus de la majorité municipale du 15e

- s'interrogent sur l'absence de dialogue et d'information de la part de l'adjoint aux transports, alors même que la réforme du statut de la capitale vise à transférer davantage de compétences aux maires d'arrondissement
- émettent le vœu que la Ville de Paris informe les élus sur les 4 sujets évoqués.

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/077

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Aminata NIAKATÉ, Guillaume BOISSONNAT-WU et Isabelle LESENS.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIÈRE **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT CONTRE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **VOTANT CONTRE**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ



CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD/2025/56

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/56 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 13 000 € à 2 associations, la Prévention routière et Avenir Santé France, pour leurs actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien.

- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Monsieur Jean-Yves PINET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/56

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/079

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD/2025/62

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/62 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention d'un montant total de 33 500 € à 11 associations pour leurs actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » dont :

- **4 000 € à l'association 60 Millions de piétons**
- **4 000 € à l'association Rue de l'Avenir**
- **4 000 € à l'association A la Place Égale**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Monsieur Franck LEFEVRE, Conseiller de Paris, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame et Messieurs, Philippe GOUJON, Sylvie CEYRAC, Florian SITBON et Franck LEFEVRE.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/62

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/080

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE/2025/33

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2025/33 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 6 265 000 € à 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisienne et parisiens les plus éloignés de l'emploi :

- **40 000 € à l'association « Action et Transition » située 153, rue de la Croix-Nivert (15^e)**
- **207 000 € à l'association « ARIES-Association régionale pour l'insertion économique et sociale » (10^e, 12^e, et 15^e)**
- **115 000 € à l'association « ARTEMISIA FORMATION » (10^e, 13^e, 15^e et 19^e)**
- **89 000 € à l'association « Aurore » située 31 rue Falguière (15^e)**
- **199 000 € au CASVP (8^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 19^e et 20^e)**
- **60 000 € à l'association « Espaces » (14^e, 15^e, 16^e et 17^e)**
- **28 000 € à la Fondation Armée du Salut – Catherine BOOTH (11^e et 15^e)**
- **30 000 € à l'association « Création Services Paris » située 47 T rue de Lourmel (15^e)**
- **53 000 € à l'association « Bis Boutique Solidaire » (Paris Centre, 9^e, 14^e, 15^e et 18^e)**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Isabelle ROY et Sylvie CEYRAC.



CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/080

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAE/2025/33

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/081

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2025/30

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2025/30 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 215 781 € à 15 collèges au titre du budget participatif des collèges – Édition 2024/2025 dont :

- **14 343 € au collège Buffon (15^e)**

Madame Inès de RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2025/30

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/082

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2025/32

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2025/32 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à octroyer des dotations complémentaires de fonctionnement de 52 900 €, de subventions d'équipement de 6 000 € et de subventions pour travaux de 217 674 € à certains collèges publics parisiens dont :

Subventions pour travaux :

- **7 609 € pour le collège Claude Debussy (15^e)**
- **2 304 € pour le collège Georges Duhamel (15^e)**

Madame Inès de RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2025/32



CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/083

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2025/25

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/35 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 103 732 €, à l'association « **Envoludia** » pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant et de signer l'avenant n°1 correspondant.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/35

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/084

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2025/39

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/39 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 97 177 €, à l'association « **Calinot Singe** » pour sa crèche parentale située 184 rue de la Croix-Nivert (15^e) et de signer l'avenant n°1 correspondant.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/39

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/085

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2025/48

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/48 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 892 530 €, à l'association « **Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (I.E.R.F.A.S)** » pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant situés 25/29 rue du Général Beuret (15^e) et de signer l'avenant n°1 correspondant.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/48

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/086

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2025/49

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/49 tendant à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 659 331 €, à l'association « **Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE)** » pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant dont :

- **La grande crèche « Sourire du Chat » située 9 avenue Sainte Eugénie (15^e)**
- Autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant n°1 correspondant.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/49

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/087

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE/2025/79

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/79 tendant à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 583 €, à l'association « **Au Fil de la Découverte** » pour la halte-garderie située 6 rue de la Cronstadt (15^e) et de signer l'avenant n°1 correspondant.

Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ


DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFPE/2025/79

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/088

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2025/127

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2025/127 tendant à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 32 000 €, à 2 associations dirigées par des artistes et œuvrant en faveur de la jeune création en arts visuels dont :

- **40 000 € à l'association Immanence située 21 avenue du Maine (15^e)**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n°1 correspondant

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

 DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2025/127